

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON**

L'an deux mille vingt deux, le 4 janvier, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 27 décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, en visio conférence, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de suffrages exprimés : 13 Votes Pour : 13 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Autorisation de consulter pour l'entretien des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire pour 2022 N° 2022-2B
--	--

Présents : MMES BEYRIE Maryse, RAHALI Sabine, MM CARRERE Philippe, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, LACAZE Noël, DUBARRY Jean-Bertrand, ISOART Jean-Michel, RICARD Louis, DESCOUENS Bernard, HELARY Yann, MOUNIQ Jean, RIVIERE Alain

Absents excusés : MM ESTRADÉ Pierre, MIR André

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que l'entretien des sentiers de randonnées désignés d'intérêt communautaire était une des compétences statutaires de la CCAL.

C'est pourquoi, Monsieur le Président demande l'autorisation d'engager, dans le respect des dispositions de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique, sous la procédure adaptée, pour envisager cette opération avant la saison estivale 2021.

La consultation pourrait porter sur 5 lots dont 2 lots en tranche ferme et 3 lots en tranches optionnelles :

TRANCHE FERME	LOT 1	Entretien des sentiers du pôle Louron
TRANCHE FERME	LOT 2	Entretien des sentiers du pôle Véziaux
TRANCHE OPTIONNELLE 1	LOT 3	Entretien des sentiers du pôle Aure
TRANCHE OPTIONNELLE 2	LOT 4	Entretien des sentiers du pôle Aure 08
TRANCHE OPTIONNELLE 3	LOT 5	Entretien des sentiers du pôle Haute Vallée d'Aure

Monsieur le Président invite les membres du bureau à en débattre.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des membres présents et représentés, le bureau communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à lancer la consultation pour l'entretien des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération dont la convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
 Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
 Château de Ségure
 65240 ARREAU